

# Commune de Chaouilley

6, Grande Rue

54330 Chaouilley

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil onze et le 14 avril à vingt heures trente, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de Chaouilley, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre RABUEL, Maire de la Commune.

Étaient présents : Jacques COLIN, Pascale CHONÉ, Patrick HALGUÉ, Guy NAJOTTE, Alexandre NOËL, Jean-Pierre RABUEL, Nicolas VALANCE.

Excusé : Jean-Bernard VOGIEN, pouvoir à Jacques COLIN ; Éric PERROTEZ, pouvoir donné à Jean-Pierre RABUEL, arrivé à 9h40 pour le BP commune.

Secrétaire de séance élu : Alexandre NOËL, en présence de M.T. CREPIN-NICOLAS, secrétaire de mairie

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 20 heures 35

09/11

### Vote du taux des quatre taxes

Suite au changement du taux de la taxe d'habitation avec l'intégration d'une partie de la part départementale, et au changement du taux de la taxe foncière (non bâti), les taux des quatre taxes ont changé, sans pour autant modifier les montants dus par les habitants.

Le maire rappelle que le conseil municipal, par délibération 05/11 a décidé de ne pas augmenter les taux des quatre taxes pour 2011. Le conseil municipal doit valider ces taux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- De ne pas augmenter les taux des quatre taxes pour l'année 2011, soit :

Taxe d'habitation : 11,38 %

Foncier bâti : 4.72 %

Foncier non bâti : 11,74 %

Taux de cotisation Foncière des Entreprises : 16,49 %

- D'autoriser le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

10/11

### Comptes administratifs 2010 Commune et budget assainissement

Dressés par M. Jean-Pierre RABUEL et présentés par M. NAJOTTE

1) Le Conseil Municipal donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget assainissement, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédent
Résultats reportés	0,00	8 550,27	0,00	2 490,75	0,00	11 041,02
Opérations de l'exercice	0,00	1 496,86	2 078,50	2 433,56	2 078,50	3 930,42
<b>Totaux</b>	<b>0,00</b>	<b>10 047,13</b>	<b>2 078,50</b>	<b>4 924,31</b>	<b>2078,50</b>	<b>14 971,44</b>
<b>Résultats de clôture</b>	<b>0,00</b>	<b>10 047,13</b>	<b>0,00</b>	<b>2 845,81</b>		<b>12 892,94</b>

2) Le Conseil Municipal donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget Commune, lequel peut se résumer ainsi :

Conseillers élus : 9 – Conseillers présents : 7 - Conseillers votants : 9 pour la DCM 09/11 et le BP assainissement

Conseillers élus : 9 – Conseillers présents : 6 - Conseillers votants : 7 pour la DCM 10/11

Conseillers élus : 9 – Conseillers présents : 8 - Conseillers votants : 9 pour les autres DCM

Conseillers convoqués le 08 avril 2011 / Date d'affichage le 15 avril 2011

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication ou notification le 15 avril 2011

# Commune de Chaouilley

6, Grande Rue

54330 Chaouilley

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédent
Résultats reportés		31 158,38	0,00	31 912,78		63 071,66
Opérations de l'exercice	55 295,94	42 770,10	53 809,87	54 117,21	109 105,81	96 887,31
<b>Totaux</b>	<b>55 295,94</b>	<b>73 928,48</b>	<b>53 809,87</b>	<b>86 029,99</b>	<b>109 105,81</b>	<b>159 958,47</b>
<b>Résultats de clôture</b>		<b>18 632,54</b>	<b>0,00</b>	<b>32 220,12</b>	<b>0,00</b>	<b>50 852,66</b>

- 3) Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications des comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- 4) Vote à 7 voix pour les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

11/11

## Affectation des résultats 2010 : Budgets assainissement et commune

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. NAJOTTE, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2010 budget assainissement, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010, constatant que le compte administratif de l'exercice 2010 présente les résultats suivants

Fonctionnement : excédent 2 845,81 €

Investissement : excédent 10 047,13 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

- Décide d'affecter le résultat comme suit :  
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) 2 845,81 €

Nombre de suffrages exprimés : 9 Votes : Pour : 9

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2010, budget commune, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010, constatant que le compte administratif de l'exercice 2010 présente les résultats suivants :

Fonctionnement : excédent 32 220,12 €

Investissement : excédent 18 632,54 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Décide d'affecter le résultat comme suit :

- Décide d'affecter le résultat comme suit :  
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) 32 220,12 €

Nombre de suffrages exprimés : 9 Votes : Pour : 9

12/11

## Budgets primitifs assainissement et commune

### Budget assainissement

Conseillers élus : 9 – Conseillers présents : 7 - Conseillers votants : 9 pour la DCM 09/11 et le BP assainissement

Conseillers élus : 9 – Conseillers présents : 6 - Conseillers votants : 7 pour la DCM 10/11

Conseillers élus : 9 – Conseillers présents : 8 - Conseillers votants : 9 pour les autres DCM

Conseillers convoqués le 08 avril 2011 / Date d'affichage le 15 avril 2011

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication ou notification le 15 avril 2011

# Commune de Chaouilley

6, Grande Rue

54330 Chaouilley

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédent
Résultats reportés	0,00	10 047,13	0,00	2 845,81	0,00	12 892,94
Opérations de l'exercice	12 247,13	2 200,00	5 459,91	2 614,10	17 707,04	4 814,10
<b>Totaux</b>	<b>12 247,13</b>	<b>12 247,13</b>	<b>5 459,91</b>	<b>5 459,91</b>	<b>17 707,04</b>	<b>17 707,04</b>

Nombre de suffrages exprimés : 9 Votes : Pour : 9

**Budget commune**

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédent
Résultats reportés		18 632,54		32 220,12		50 852,66
Opérations de l'exercice	47 301,01	22 553,45	99 108,12	66 888,00	146 409,13	89 441,45
Restes à réaliser	600,00	6 715,02			600,00	6 715,02
<b>Totaux</b>	<b>47 901,01</b>	<b>47 901,01</b>	<b>89 306,78</b>	<b>89 306,78</b>	<b>147 009,13</b>	<b>147 009,13</b>

Nombre de suffrages exprimés : 9 Votes : Pour : 9

13/11

### Devis d'abattage des thuyas

Nous avons reçu trois devis pour l'abattage des 18 pieds de thuyas :

- |  |                |
|--|----------------|
| 1. Abattage sans évacuation                                    | TTC 574,08 €   |
| 2. Abattage avec broyage et gros bois coupés en 1 m et empilés | TTC 1 076,40 € |
| 3. Abattage avec broyage et gros bois évacués                  | TTC 1 674,40   |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- De choisir l'option d'abattage sans évacuation au tarif de 574,08 € TTC
- De passer une convention avec une entreprise de la commune pour l'évacuation des thuyas coupés.
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

14/11

### Recherche de propriété de la margelle d'un puits

Nous avons reçu un courrier de Mme Antoinette MAST concernant la margelle d'un puits actuellement déposée sur la place du village, dont nous avons accusé réception.

Cette margelle aurait été sa propriété, déposée devant un terrain qu'elle possède, rue de la Colline. Elle désire les récupérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- De notifier à Mme MAST la réponse suivante : le puits étant sur un terrain communal lorsqu'il était en fonction, la margelle de ce puits reste la propriété communale.
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Conseillers élus : 9 – Conseillers présents : 7 - Conseillers votants : 9 pour la DCM 09/11 et le BP assainissement

Conseillers élus : 9 – Conseillers présents : 6 - Conseillers votants : 7 pour la DCM 10/11

Conseillers élus : 9 – Conseillers présents : 8 - Conseillers votants : 9 pour les autres DCM

Conseillers convoqués le 08 avril 2011 / Date d'affichage le 15 avril 2011

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication ou notification le 15 avril 2011

# Commune de Chaouilley

6, Grande Rue

54330 Chaouilley

15/11

## Parapet du ruisseau « Le Tabourin »

Suite à notre demande d'entretien (ponçage et peinture) du parapet du ruisseau, et après échange de courriers, la DDT nous a répondu qu'elle ne voyait pas l'utilité de conserver ce parapet, le ruisseau étant couvert à cet endroit.

Nous avons la possibilité de le garder, si nous nous engageons à l'entretenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- De prendre définitivement à notre charge le parapet du ruisseau « Le Tabourin » et de nous engager à l'entretenir.
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

16/11

## Demande de subvention du Foyer Socio Éducatif du collège de Vézelize

Nous avons reçu une demande de subvention de la part du Foyer Socio Éducatif du collège de Vézelize. Cette demande est arrivée après le vote des subventions de 2011.

Lors du vote, nous avons, comme à l'accoutumée, gardé une réserve de 50 € (voté 1100 €, attribué 1050 €)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- D'accorder une subvention de 50 € au Foyer Socio Éducatif du Collège de Vézelize,
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

17/11

## Devenir de l'assainissement collectif

Monsieur le Maire informe qu'il a participé, avec le premier adjoint, à la réunion sur l'assainissement du 24 février 2011, à la Préfecture. Cette réunion regroupait toutes les communes du bassin versant du Brénon n'ayant pas encore d'assainissement collectif, soit 8 communes.

Pratiquement tout le temps de la réunion a été utilisé pour nous informer (à nouveau) des différentes solutions préconisées par la DDT, le Département, le SDAA54, et des obligations imposées par la loi.

Le dernier quart d'heure a été consacré à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse qui nous a confirmé que Chaouilley n'était pas priorité 1 pour l'Agence, mais 2, de même qu'Autrey. Ceci signifie que la prise en compte de nos futures installations, pour l'octroi des subventions, se fera après toutes les communes en priorité 1.

La convention entre l'agence de l'Eau et le Conseil Général se terminant cette année, il est vraisemblable que la subvention accordée par celui-ci ne soit pas renouvelée.

En résumé, on voudrait que nous réalisions pour le 30 juin un calendrier pour la mise aux normes de l'assainissement.

Nous avons déjà délibéré le 18 février 2011 pour dire que nous n'engagerions les travaux que si nous en avons les moyens financiers.

En tout état de cause, la subvention de l'Agence de l'Eau, si elle nous était accordée, se monterait à 30 % de l'investissement, soit pour un coût total estimé en 2008 à 400 000 €, serait de 120 000€ en laissant à la commune une charge de 280 000 € ce qui amènerait le coût du m<sup>3</sup> d'eau au-delà de 5 €.

Nous espérons financer en partie l'assainissement par la location de terrain en vue de l'installation d'un parc photovoltaïque.

Les arrêtés concernant l'obligation de rachat de l'électricité par EDF pour de telles installations ont été successivement suspendus et abrogés pour tous les projets qui n'ont pas été finalisés avant le 02/12/2010. De plus, les tarifs de rachat ont continuellement baissé depuis début 2010. je suis donc

Conseillers élus : 9 – Conseillers présents : 7 - Conseillers votants : 9 pour la DCM 09/11 et le BP assainissement

Conseillers élus : 9 – Conseillers présents : 6 - Conseillers votants : 7 pour la DCM 10/11

Conseillers élus : 9 – Conseillers présents : 8 - Conseillers votants : 9 pour les autres DCM

Conseillers convoqués le 08 avril 2011 / Date d'affichage le 15 avril 2011

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication ou notification le 15 avril 2011

# Commune de Chaouilley

6, Grande Rue

54330 Chaouilley

plus que pessimiste sur cette possibilité de ressource. Les décisions concernant les résiliations des baux ont trop tardé.

En résumé, je vous demande de vous prononcer sur le maintien ou non de notre délibération du 18/02/2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- De confirmer les termes de la délibération 7/11 du 18 février 2011 (De ne pas prendre d'engagement à réaliser la mise en conformité de l'assainissement sans que des aides financières le permettent)
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**18/11**

## Terrains communaux à louer

Madame RABUEL Lucienne renonce à la location de trois terrains communaux, arrivés en fin de bail au 31/12/2010. Ce sont les parcelles ZB 112, ZB 113 au grand Closel, et B 316 aux sentiers de Sion. Ces parcelles sont en location de type fermage. Le code rural stipule qu'en cas de congé du preneur, il y a un droit de priorité aux jeunes agriculteurs ou, à défaut, aux exploitants de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- De proposer à la location aux exploitants actuels ces trois parcelles, pour un bail à compter du 01/01/2011.
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**19/11**

## Questions diverses

### Gendarmerie de Vézelize et d'Haroué

Le Ministère de l'intérieur nous informe qu'à compter du 1<sup>er</sup> mai, les horaires d'accueil du public aux deux gendarmeries seront les suivants :

À Vézelize : le matin de 8 h à 12 h en semaine et de 9 h à 12 h les dimanches et jours fériés.

A Haroué : l'après-midi de 14 h à 18 h en semaine et de 15 h à 18 h les dimanches et jours fériés.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 heures 40

Fait les jours, mois et ans susnommés  
Le Maire, Jean-Pierre RABUEL